

se réunir en septembre; à vrai dire, une pareille ligne de conduite est fort recommandable lorsque la Chambre a donné à un comité des directives appropriées.

Le problème immédiat c'est qu'en comptant aujourd'hui et le vendredi 27 juin dans le calcul, si l'ajournement a lieu à cette date il ne resterait que 17 jours de séance. Sur ce nombre 14 en tout sont déjà pris en vertu du Règlement: huit sont des jours de subsides pendant lesquels les motions de l'opposition seront débattues, et six sont réservés au débat sur l'exposé budgétaire. Cela veut dire qu'à moins qu'on puisse trouver quelques jours supplémentaires, après aujourd'hui, il ne restera que quatre jours pour traiter des mesures législatives du gouvernement si l'on ne dépasse pas la date fixée pour l'ajournement.

Dans les entretiens qui ont déjà eu lieu j'ai proposé divers moyens qui permettraient à la Chambre d'harmoniser le travail à accomplir avec le temps disponible. Ces consultations vont se poursuivre. J'ai cru bon, cependant, d'indiquer à tous les députés quelle était exactement la situation.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre en homme sage, n'a tenté d'attribuer à personne la situation où se trouvent actuellement le gouvernement et la Chambre et je vais suivre son exemple, non sans une bonne dose de maîtrise de moi-même.

Nous ne sommes pas du même avis, lui et moi, sur ce qui prête beaucoup ou pas du tout à controverse, mais ce n'est pas le moment d'examiner une telle question. Il est grandement souhaitable—je suis d'accord avec le gouvernement là-dessus—de renoncer à cette étrange pantomime et à cette ridicule comédie dont nous avons été témoins dans le passé, et qui consistaient à fixer des délais pour pouvoir terminer les travaux de la Chambre; ensuite, durant les quelques jours qui nous restaient, on présentait des mesures législatives impossibles à étudier à fond par une assemblée délibérante durant le peu de temps alloué.

C'est une excellente idée, selon moi, que de fixer une date, de s'en tenir à cette date autant que possible, et de proposer pour cette période des mesures dont la Chambre pourra disposer dans un délai raisonnable. Il serait également très souhaitable de prévoir un intervalle raisonnable entre les parties de la session; le gouvernement devrait consacrer au moins un mois et peut-être même plus de deux à l'étude de son programme législatif, afin que nous puissions abattre plus de besogne au cours de la prochaine période que nous ne l'avons fait pendant celle-ci.

Nous allons collaborer avec le gouvernement, pourvu qu'il accepte, bien entendu, que nous nous acquittions des charges et devoirs que nous confère le titre de loyale opposition de Sa Majesté. Nous allons nous efforcer de collaborer et de voir à ce que les mesures appropriées, indiquées par le gouvernement, soient adoptées d'ici la date mentionnée. Nous sommes également disposés à poursuivre nos entretiens avec le représentant et les autres leaders du gouvernement à la Chambre pour aviser aux moyens de prévoir peut-être des heures supplémentaires en vue d'atteindre notre objectif.

Comme le signalait le député, il reste actuellement huit jours à l'opposition, qui se succéderont sans doute à peu d'intervalle. Ce n'est pas une situation souhaitable, à mes yeux. Il y a naturellement des jours que l'opposition se réserve pour critiquer comme elle l'entend le gouvernement, quant à sa façon d'aborder le programme législatif et d'administrer les affaires du pays. J'ose croire que nous ferons en sorte, au cours de la prochaine session, qu'une pareille situation ne se reproduise pas.

Le gouvernement sera sans doute obligé de faire un choix quant aux mesures qui seront finalement adoptées. Nous collaborerons, je le répète, et j'espère que grâce à la bonne volonté de la Chambre d'ici la date prévue, les mesures que les députés trouveront raisonnablement nécessaires seront adoptées.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé a déclaré à juste titre qu'il s'agit d'un rapport provisoire sur les discussions qui ont eu lieu entre les leaders de la Chambre. Je conviens avec lui que même si nous ne sommes pas parvenus à décider, en définitive, si nous pourrions trouver du temps supplémentaire, il a eu la bonne idée de faire aujourd'hui, là-dessus, une déclaration à la Chambre.

Quant à vouloir prévoir le 27 juin comme date d'ajournement, j'aimerais pouvoir signaler que cette année le gouvernement est en mesure de fixer une date unique et de demander à la Chambre de s'y conformer. Cette possibilité découle de certaines modifications que nous avons apportées au Règlement. Jadis, aucun gouvernement n'aurait pu faire cela. Il se trouvait que la forclusion n'existait pas pour le vote des subsides. Si la Chambre était de mauvaise humeur et refusait de les accorder, aucune tentative d'ajournement à une date fixe ne pouvait réussir. Toutefois, cela a été changé et la nouvelle situation rend le gouvernement responsable puisque, je le répète, il peut fixer une date limite pour décider les mesures législatives à étudier et celles qu'on devrait réserver pour une session ultérieure.